

**Séance du 11 décembre 2025**

Date de la convocation : ..... 05/12/2025  
Date d'affichage convocation : ..... 05/12/2025

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>22</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2025-12-201**

**Avenant n°1 à la convention spéciale  
de déversement d'eaux usées autres  
que domestiques dans le réseau  
d'assainissement collectif de la CCTC  
avec BRL Exploitation**

M. Arnaud FOUREL, Vice-président, expose :

- Vu l'article L 1331 - 10 du Code de la Santé Publique,
- Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière d'assainissement des eaux usées,
- Vu la délibération n° 2015-11-197 du Conseil communautaire du 09 novembre 2015 relative à la « Convention spéciale de déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement collectif de la CCTC- BRL Exploitation »,
- Vu l'arrêté n°2015-08 portant autorisation de déversement d'eaux usées autres que domestiques,
- Vu la convention élaborée en 2015 définissant les modalités à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement, dans le réseau public d'assainissement de la Communauté de communes.

Le présent avenant n° 1 a pour objet la modification de la durée de la convention.

L'article 14 de la convention initiale est modifié comme suit :

Le présent avenant prolonge la durée de la convention initiale (10 ans) de 2 ans portant ainsi la durée de la convention à 12 ans.

Les autres clauses et conditions générales de la convention initiale demeurent inchangées.

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 à la convention spéciale de déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement collectif de la CCTC avec BRL Exploitation dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 12 décembre 2025  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Alain BAILLIEU - Claude BERNARD - Jean-Claude CAMPOS - M. Robert CRAUSTE - Charly CRESPE - Jean-Paul CUBILIER - Michel DE NAYS CANDAU - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Gilles TRAUJLET - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX - Chantal VILLANUEVA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD pour M. Michel DE NAYS CANDAU - Mme Maguelone CHAREYRE pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Christine DUCHANGE pour M. Arnaud FOUREL - Mme Françoise DUGARET pour Mme Chantal VILLANUEVA - Mme Françoise LAUTREC pour M. Lucien VIGOUROUX - M. Lucien TOPIE pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Patricia VAN DER LINDE pour M. Gilles TRAUJLET.

Absents excusés : M. Cédric BONATO - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC - Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : M. Michel DE NAYS CANDAU.